

Accompagner les transitions professionnelles (CP FFP ©)

Description du métier, de l'activité ou de la situation professionnelle à partir duquel le dispositif de formation visant la certification est initié

La certification vise à répondre à un besoin en compétences complémentaires des professionnels tels :

- **Des professionnels des ressources humaines et de la formation en activité** qui doivent monter en compétences sur leur domaine d'expertise en acquérant des compétences complémentaires à leur métier
- **Des professionnels qui exercent en profession libérale notamment dans le domaine de l'accompagnement**, qui ont besoin d'élargir leur périmètre pour sécuriser leur activité
- **Les actifs disposant d'une expérience professionnelle dans le champ du conseil et/ou du social** qui doivent acquérir des compétences spécifiques en accompagnement des transitions professionnelles en tant que consultant ou conseiller dans un cabinet RH ou de conseil, ou monter leur propre activité dans le domaine de l'accompagnement des transitions professionnelles

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	<i>définit les critères et les modalités d'évaluation des acquis</i>	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
	<i>Comment sont évalués ces compétences : Mise en situation QCM</i>	<i>Quels sont les critères qui vont permettre d'évaluer si le candidat a acquis les compétences</i>
<p>C1. Analyser la demande d'accompagnement à la transition professionnelle d'un individu en utilisant des techniques d'entretien semi-directif, en reformulant les objectifs identifiés et en prenant en compte les différentes contraintes et interrogations de la personne afin de co-construire une alliance de travail intégrant des objectifs et modalités conformes au cadre de la prestation.</p>	<p>L'obtention de la certification repose sur la moyenne des trois modalités d'évaluation suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Synthèse de l'accompagnement court supervisé - Examen écrit final - Mise en situation professionnelle reconstituée <p>ME1 Modalité d'évaluation 1 : Type : Livrable attendu, synthèse de l'accompagnement court supervisé et proposition de contractualisation Détail : L'élaboration d'un document de synthèse à destination de la personne accompagnée rend compte de l'accompagnement dans le respect du cadre déontologique (confidentialité, respect de la personne, information complète et claire sur le cadre, les modalités et les résultats de l'intervention notamment) Compétences évaluées : C1 , C2 , C3 , C4 , C5</p>	<p>CE1. Le/La candidat/e est en mesure d'analyser la demande d'un individu en transition professionnelle. Pour cela il démontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - son adaptabilité au profil de la personne et la prise en compte de son contexte et de ses caractéristiques ainsi que des éventuelles contraintes (handicap, mobilité, famille, etc.), - son respect des étapes de l'entretien d'analyse de la demande (pose du cadre et explication du déroulé et des objectifs de la séance, explication des activités proposées, etc.), - le rappel des conditions d'instauration de la confidentialité des échanges, la présentation des effets (préoccupations exprimées par la personne), - la description des différents outils et techniques d'entretien (semi-directif) mobilisés en adéquation avec la démarche de projet de la personne et leur utilisation appropriée pour collecter des informations pertinentes sur les besoins et les objectifs du bénéficiaire, - son choix et la manière dont il ajuste les techniques d'entretien (questions ouvertes, synthèse, ...), son comportement non verbal (regard, inclinaison de la tête), son écoute active et sa disponibilité vis-à-vis de la personne en fonction de ses réponses et réactions, et des étapes de l'entretien mené, - la capacité à reformuler de manière claire et concise les objectifs identifiés, et clarifier la demande d'accompagnement, - l'implication de l'individu dans l'évaluation des bénéfices potentiels de l'accompagnement proposé en l'aidant à préciser ses attentes (définir son projet de reconversion, évaluer une idée de projet professionnel, lister et valoriser ses compétences, etc...) et sa capacité à répondre aux interrogations de l'individu dans le processus d'analyse, - sa capacité à maîtriser les techniques permettant de créer l'alliance travail avec l'individu.
<p>C2. Présenter le ou les dispositifs d'intervention et ses étapes, les modalités de mise en oeuvre et de prise en charge financière correspondant à la demande de l'individu en lui apportant le niveau d'information nécessaire afin d'établir avec lui le processus d'accompagnement qui vont l'amener au changement, à l'émergence de solutions ou encore à la prise de décision sur son parcours professionnel</p>	<p>ME2 Modalité d'évaluation 2 : Type : Examen sur table de 2h Détail : Les connaissances théoriques sont interrogées par une question ouverte. Une réponse d'une 1/2 page au moins et d'1 page maximum est attendue avec un exposé structuré qui articule les concepts et la pratique de façon argumentée et reflète une capacité réflexive. Les autres connaissances sont évaluées au moyen de QRM et représentent les 3/4 des points. Compétences évaluées : C1 , C2 , C3 , C4 , C5 , C6</p> <p>ME3 Modalité d'évaluation 3 : Type : Oral de 40 minutes devant un jury de professionnel Détail : Mise en situation professionnelle reconstituée d'un entretien d'analyse d'un individu en demande d'accompagnement à la transition professionnelle incarné par un des membres du jury (20 mn) suivi d'un jeu de questions réponses et d'une analyse réflexive avec le jury évaluateur (20 mn) Compétences évaluées : C1 , C2 , C3, C4 , C5 , C6</p>	<p>CE2. Le/La candidat/e est en mesure d'identifier les dispositifs d'intervention et les modalités de prise en charge financière correspondant aux besoins de l'individu. Pour cela il démontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sa connaissance des différents dispositifs réglementés d'accompagnement des transitions professionnelles, leurs conditions de mise en oeuvre et leurs modalités de prise en charge financière, en les détaillant, - l'identification des experts/acteurs/structures du champ emploi/formation/handicap vers lesquels orienter le bénéficiaire et/ou à mobiliser lors de son parcours de transition professionnelle, - sa connaissance des critères qualité à respecter lors de la mise en oeuvre de dispositifs réglementés de la FPC, - sa capacité à communiquer clairement les informations sur les étapes du processus de transition professionnelle et les solutions émergentes - la reformulation argumentée du processus d'accompagnement (le cadre et les modalités envisagés) en adéquation avec la démarche de projet du bénéficiaire et les objectifs poursuivis pour l'aider à prendre des décisions éclairées sur son parcours professionnel.
<p>C3. Contractualiser une proposition d'accompagnement à la transition professionnelle avec des objectifs SMART, contenant l'ensemble des informations correspondant aux besoins de l'individu dans l'objectif d'obtenir un consentement libre et éclairé d'engagement dans le dispositif envisagé.</p>	<p>CE3. Le/La candidat/e est en mesure de rédiger (clairement et de manière exhaustive) et d'expliquer à l'individu la proposition de l'accompagnement incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les objectifs spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis (objectifs SMART), - le type de dispositif proposé et les modalités de mise en oeuvre, adaptés au projet du bénéficiaire, - la durée de l'accompagnement adaptée au dispositif actionné, - les modalités de suivi, cohérentes avec le profil et contraintes du bénéficiaire, - le financement possible le cas échéant. <p>Pour cela, le candidat démontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la justification des objectifs formulés pour répondre à la problématique du bénéficiaire dans le cadre prédéfini, - sa connaissance des obligations légales et réglementaires liées au dispositif, - l'exhaustivité des informations fournies, - l'obtention du consentement de l'individu concernant son engagement dans le dispositif envisagé, - la prise de décision et la contractualisation du bénéficiaire. 	<p>CE4. Le/La candidat/e est en mesure de guider efficacement l'individu dans sa transition professionnelle. Pour cela, le candidat démontre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la pertinence et la diversité des outils et techniques d'entretien mobilisés en adéquation avec la démarche de projet de la personne (travail personnel, tests de personnalité, question ouverte, entretien centré sur la personne, etc...), - la prise en compte des ressources externes de l'individu (réseau, soutiens, disponibilités, etc.), - la prise en compte des difficultés qu'il a rencontrées lors de l'accompagnement (contraintes (personnelles) éventuelles), - sa capacité à stimuler l'autonomie de l'individu dans la recherche de solutions ou projets contribuant à la sécurisation de son parcours et au maintien de son employabilité.
<p>C4. Guider la personne accompagnée dans la recherche de solutions ou projets qui contribuent à la sécurisation de son parcours et au maintien de son employabilité tout en conciliant les différentes contraintes possibles, en mobilisant les outils et activités adaptés à ses besoins et objectifs et en prenant en compte ses ressources externes afin qu'il puisse déclencher son pouvoir d'agir et se saisir d'opportunités professionnelles.</p>		

C5. Elaborer des livrables en coconstruction avec la personne accompagnée en cohérence avec la réglementation et en tenant compte du contexte de l'accompagnement, dans le but de tracer le processus, de valoriser l'ensemble des étapes de la transition professionnelle du bénéficiaire et de formaliser les conclusions du dispositif à destination des parties prenantes.

C6. Développer sa posture professionnelle en adoptant une pratique réflexive, en menant une veille active sur le domaine de l'emploi-formation et en participant à des groupes d'échanges entre experts, dans le but de développer une culture d'amélioration continue et ainsi améliorer sa pratique professionnelle.

CE5. Le/la candidat/e est en mesure de co construire avec l'individu bénéficiaire les livrables pertinents du dispositif retenu, en respectant notamment la terminologie institutionnelle, les protocoles, les procédures et/ou autres.

Pour cela, le candidat démontre :

- le niveau d'implication de la personne accompagnée dans le processus d'élaboration des livrables,
- la qualité (conformité aux attendus réglementaire) et l'exhaustivité des livrables en termes de présentation des étapes de la transition professionnelle,
- la formalisation des conclusions du dispositif, actionnables par le bénéficiaire,
- la pertinence des livrables pour les différentes parties prenantes facilitant la collaboration entre les différents acteurs du parcours de transition professionnelle du bénéficiaire.

CE6. Le/la candidat/e démontre sa capacité à développer une posture professionnelle réflexive, et à cultiver une démarche d'amélioration continue. Pour cela, le candidat démontre :

- la capacité à intégrer et s'approprier les résultats de la réflexivité menée sur ses pratiques professionnelles (niveaux d'explication d'une situation tirée de sa pratique, autosupervision de ses pratiques dans un but d'amélioration continue),
- la présentation d'une démarche de veille professionnelle et les sources exploitées pour maintenir un haut niveau d'expertise (sur les techniques, outils d'accompagnement, les modèles ou concepts théoriques des transitions professionnelles).

Candidat en situation de handicap :

Dans le cadre du respect du règlement de la certification, tout candidat peut saisir le référent handicap de Garantie Moi afin d'étudier les possibilités d'aménagement des modalités d'évaluation. Le référent handicap dispose de contacts et ressources afin d'analyser les besoins et mettre en œuvre les conditions matérielles nécessaires à la réalisation des évaluations.

Sur conseil du référent handicap et dans le respect des spécifications du référentiel de la certification, le format de la modalité pourra être adapté si nécessaire.